

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 1 2 JUIL. 2013

ARRETE portant fermeture du parc du château à l'occasion du festival de Molière

N° Départ : 442/2013/50/PM/AM
Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,

Officier de l'Ordre national du Mérite.

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,

Vu les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du cabinet du Maire en date du 02/07/2013.

Considérant

Le déroulement du festival de Molière, il convient de fermer le parc au public afin de préparer sans danger pour le public, le spectacle,

arrête

Article 1: Le parc du château sera fermé au public à compter de 19 heures du 26 au 28 juillet 2013 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur les différentes entrées du parc du château à compter du 22 juillet 2013.

Article 3: La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 4: Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 5: Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

la transmission en Préfecture le

- la publication le